



Accident de travail en interrim

Par **AudreyI5**, le **25/02/2022** à **21:40**

Bonjour,

Je suis actuellement en accident de travail depuis maintenant 2 ans. Je travaillais pour une boîte d'intérim quand l'accident est arrivé. Aujourd'hui, je viens d'apprendre que mon souci est irréversible et que je ne récupérerai jamais mon bras. Je travaillais pour l'agence depuis 9 mois mais je n'ai jamais passé de visite médicale. Dois-je saisir les prud'hommes pour une éventuelle reconnaissance de l'agence ?

Je remercie par avance pour les réponses.

Par **Marck_ESP**, le **26/02/2022** à **13:58**

Bonjour

Qu'entendez vous par:?

[quote]
une éventuelle reconnaissance de l'agence

[/quote]

Par **AudreyI5**, le **26/02/2022** à **14:57**

Une reconnaissance financière, car je suis du coup invalide de mon bras gauche

Par **Marck_ESP**, le **26/02/2022** à **15:38**

C'est donc une invalidité suite à un accident du travail ?

<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/pensions-allocations-rentes/incapacite-permanente-suite-accident-travail>

Si non, demandez à être convoqué par le service médical de votre caisse d'assurance maladie, pour y être examiné par un médecin-conseil.

Sachant que l'assurance maladie n'indemnise pas tous les préjudices et surtout si vous voulez mettre en cause votre employeur, je vous conseille de consulter un avocat spécialisé, qui déterminera avec un médecin expert, vos entiers préjudices .